

Nancy. 3 décembre 1902

Bon bien cher ami,

Je me trouve bien en retard pour répondre à votre intéressante lettre de l'autre jour. Après nos vacances sidentaires, je m'étais attendu à un début d'année fort tranquille. Mais le départ imprévu de Bay est venu imposer un remaniement dans l'attribution des cours de doctorat, où j'ai pu être impliqué. Il m'a fallu accepter un enseignement complémentaire; et finalement, je n'en suis pas fâché, puisque après diverses mutations éphémères, je suis pourvu d'un cours de haut nivel approfondi qui mieux que tout autre, répond à mes goûts et à mes possibilités actuelles. Mais comme cette

attribution définitive ne s'est décidée qu'assez  
tard et qu'il me faut néanmoins mettre droit  
sur pied un nouveau cours, j'aurais à  
peine à suffire à tout.

Donc, puisque je dois faire court,  
et que en vertu de suite à l'objet  
de votre lettre, je regretterais pour ma part,  
que l'idée d'un congrès en 1908  
fût abandonnée; non pas tant à cause  
de l'anniversaire du Eobé central, pris en  
ce, que plutôt parce qu'on pourrait y chercher  
une occasion d'intéresser plus effectivement  
la province à la G<sup>te</sup> d'études législatives.  
En il arrive un peu ce que vous aviez  
prévu: c'est, que, toute l'activité de la dite  
Société se trouve concentrée à Paris,  
on paraît s'en désintéresser un peu trop  
au dehors; on, plus exactement, on tend  
à ne la prendre que comme le centre  
d'une revue, fort goûtée d'ailleurs,  
mais qui n'est qu'une publication  
périodique. Des congrès, peu trop fréquents, mais  
bien organisés, pourraient, si vous veniez à cela

Donc ma part, j'ai avoué que j'ai eu un peu  
compte de me pouvoir participer plus activement  
aux travaux réguliers de la Société et j'  
laisse le sort qui m'a fait sortir au  
premier tour du conseil de direction, avec  
siamese duquel j'ai ne jamais pu et  
si j'aurais pu davantage, par la suite,  
assister. Je ne vais même ni en excuse  
régulièrement, puisque la seule excuse  
que j'ai pu alléguer, était mon éloignement,  
qui est dû m'empêcher d'accepter cette  
mission.

Il s'agit d'un congrès, si l'on songe  
à un ouvrage commémoratif fait par plusieurs,  
il me semble qu'il est de deux façons de le  
concevoir: on laisse à chacun des collaborateurs  
sa liberté de conception et s'accorde  
seulement d'un certain domaine du travail  
entre eux; ou bien adopter d'accord une  
discipline plus étroite basée sur une conception  
commune et homogène. Cette seconde manière  
me paraît seule recommandable et susceptible  
de donner un résultat vraiment utile. Si  
s'agissait seulement de faire un recueil, que

l'on peut proposer sans restriction l'indépendance  
nécéssaire à chacun. Ne pourrait-on s'en tenir  
à quelque chose comme ceci : étudier aussi largement  
que possible l'histoire de notre Ecole civile en  
la prenant comme un cas en somme à la  
fin d'évolution et cherchant à découvrir la cause  
de son développement, dès son origine dans son  
passé dans son avenir probable? Pour réaliser  
cette idée on pourrait songer à un diplôme de  
baccalauréat du genre <sup>deuxième</sup> que vous indiquez, ou à un  
autre que consistant à étudier l'histoire  
interne de telles ou telles institutions réglementées  
par la Ecole en les envisageant dans leur  
vérité au milieu des faits sociaux et sans l'action  
convergente ou parallèle de la doctrine et de la  
jurisprudence de la législation - 36 on serait  
même peut-être pas mauvais de combiner les  
deux procédés et d'étudier à la fois, distinctement  
l'influence de certains éléments <sup>de l'enseignement</sup> sur le droit de l'Ecole  
et l'évolution intégrale de quelques-unes de ses théories.  
On ne peut guère songer qu'à des études fragmentaires  
qui l'on ait encore beaucoup de temps. Il suffit  
deux ans, ce qui me paraît bien juste pour aborder  
à quelque chose de sérieux! N'a-t-il pas que  
tous ceux à qui mes mes adresses sont des gens  
fort occupés d'autre part et que ~~peu~~ bien  
peu d'entre eux ont du temps de votre forte et rapide  
productivité, y voir donc qu'il n'y a plus de temps à perdre.  
Mais encore de m'arriver tout au contraire  
et excessif. moi de ne vous répondre qu'en fin  
de l'année au galop, y voit bien cordialement votre  
Fr. Gony

l'on peut proposer sans restriction l'indépendance  
nécéssaire à chacun. Ne pourrait-on s'en tenir  
à quelque chose comme ceci : étudier aussi largement  
que possible l'histoire de notre Ecole civile en  
la prenant comme un cas en somme à la  
fin d'évolution et cherchant à découvrir la cause  
de son développement, dès son origine dans son  
passé dans son avenir probable? Pour réaliser  
cette idée on pourrait songer à un diplôme de  
baccalauréat du genre <sup>deuxième</sup> que vous indiquez, ou à un  
autre que consistant à étudier l'histoire  
interne de telles ou telles institutions réglementées  
par la Ecole en les envisageant dans leur  
vérité au milieu des faits sociaux et sans l'action  
convergente ou parallèle de la doctrine et de la  
jurisprudence de la législation - 36 on serait  
même peut-être pas mauvais de combiner les  
deux procédés et d'étudier à la fois, distinctement  
l'influence de certains éléments <sup>de l'enseignement</sup> sur le droit de l'Ecole  
et l'évolution intégrale de quelques-unes de ses théories.  
On ne peut guère songer qu'à des études fragmentaires  
qui l'on ait encore beaucoup de temps. Il suffit  
deux ans, ce qui me paraît bien juste pour aborder  
à quelque chose de sérieux! N'a-t-il pas que  
tous ceux à qui mes mes adresses sont des gens  
fort occupés d'autre part et que ~~peu~~ bien  
peu d'entre eux ont du temps de votre forte et rapide  
productivité, y voir donc qu'il n'y a plus de temps à perdre.  
Mais encore de m'arriver tout au contraire  
et excessif. moi de ne vous répondre qu'en fin  
de l'année au galop, y voit bien cordialement votre  
Fr. Gony

Fr. Gony

7/10/1



Monsieur R. Laillès

Professeur à l'Université

14 rue Saint-Guillaume

Paris

